

1 mars 1984 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Réponse de M. François Mitterrand, Président de la République, adressée aux sénateurs républicains et indépendants, à propos de la défense des libertés de la presse et de l'enseignement, Paris, jeudi 1er mars 1984.

Messieurs les sénateurs,

- Vous avez bien voulu m'écrire, le 29 février, que vous attendiez de ma part "une prise de position ferme en faveur des libertés". J'observerai, à cet égard, que ma réponse a heureusement précédé votre question, ce que vous pourrez vérifier en lisant avec plus d'attention le texte du projet de loi "visant à limiter la concentration du capital et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse" dont c'est précisément l'objet. Il était temps, en effet, de garantir une liberté que menaçait de plus en plus la non-application de l'ordonnance de 1944.
- Quant à la liberté de l'enseignement, nul n'est plus conscient que moi de sa valeur irremplaçable et elle figure parmi les principes que proclame notre loi fondamentale.
- Les propositions du gouvernement soumises, vous le savez, à une très large concertation tendent à corriger un certain nombre de situations anormales qui se sont développées au détriment du service public. Ce dernier serait-il exclu du champ d'application d'une liberté dont nous nous réclamons, vous et moi ? J'espère que telle n'est pas votre pensée.
- Veuillez agréer, messieurs les sénateurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.\